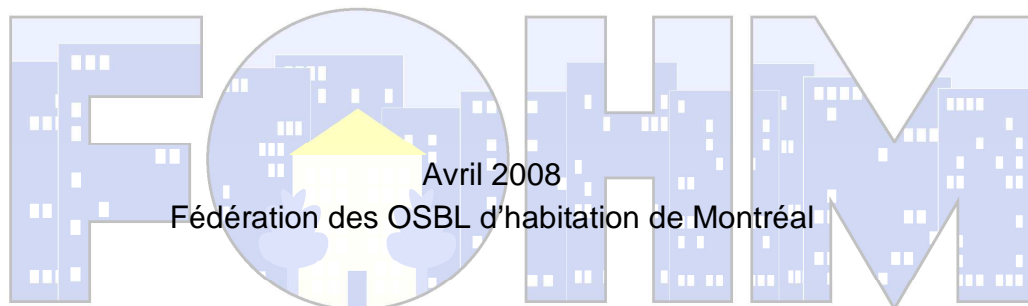


Présentation à la commission permanente du conseil municipal
sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie :
« *L'itinérance, des visages multiples et des responsabilités partagées* »

L'itinérance, responsabilité partagée... Qui répond présent ?



Avril 2008

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal

Présentation de la FOHM

La FOHM constitue une force vive du milieu de l'habitation communautaire et sociale de Montréal. Acteur incontournable, la FOHM regroupe plus de 150 organismes d'habitation. Ces derniers représentent près de 7 000 unités, rejoignant ainsi plus de 11 000 personnes.

Il faut se rappeler que la Fédération est d'abord issue d'une volonté de certains acteurs qui, désireux d'améliorer les conditions de vie des chambreurs du centre-ville, ont décidé de se doter d'une fédération.

Nous maintenons d'ailleurs toujours cet objectif avec plus de 40% de nos groupes ont pour principale mission d'offrir du logement et du soutien aux personnes seules et marginalisées ou économiquement et socialement démunies.

Les objectifs poursuivis par la Fédération sont :

- Regrouper les organismes sans but lucratif poursuivant des fins reliées à fournir du logement à loyer modique aux personnes seules et nécessiteuses habitant l'île de Montréal.
- Favoriser la mise sur pied de nouveaux organismes à but non lucratif poursuivant les mêmes objectifs.
- Développer des services pour faciliter la gestion de ces organismes.
- Favoriser la mise sur pied d'ateliers de formation ayant pour objectif la prise en charge.
- Fournir du logement à loyer modique aux personnes défavorisées de l'île de Montréal.
- Fournir à ses locataires et aux locataires des corporations membres des services d'aide personnelle, de soutien et de formation destinés à les rendre plus autonomes.
- Faciliter la prise en charge individuelle et collective des locataires.
- Promouvoir l'avancement de l'éducation et de la connaissance dans le domaine de la gestion et du développement des OSBL d'habitation.
- Susciter, favoriser et soutenir la recherche et proposer des voies d'études dans le domaine des pratiques des organismes d'habitation sans but lucratif.

La FOHM dispose de 197 logements pour des personnes seules et itinérantes dans le quartier Centre-Sud de Montréal, en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Un pauvre délai pour un sujet aussi important.

Dans un premier temps, nous tenons à souligner l'initiative prise par la Ville de Montréal. Quoique bousculante dans le temps à cause de délais très restreints, cette consultation permet de démontrer l'importance et l'urgence d'agir au niveau de l'itinérance.

Il est vrai que l'itinérance revêt des visages multiples et, qu'en ce sens, il s'agit là d'une problématique qui en appelle aux responsabilités partagées qui, hélas, n'a pas toute l'attention qu'elle devrait avoir au sein de l'appareil gouvernemental.

Il est d'ailleurs très difficile pour les groupes œuvrant en itinérance de faire reconnaître leur besoin de financement dans un système dont l'approche, centrée par programme, exclut souvent cette dimension et demeure cloisonnée par des enveloppes telles que santé mentale, personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement, troubles envahissants du développement, etc.

Dans cette foulée, le Réseau Solidarité Itinérance Québec (RSIQ) demande au gouvernement de faire de la problématique itinérance une priorité. En effet, l'itinérance n'a toujours pas reçu de réponse suffisante et adéquate.

N'oublions pas, qu'avant tout, les personnes vivant l'itinérance sont des personnes pauvres.

Recommandation :

- *Que la Ville de Montréal fasse des représentations pour que le gouvernement mette sur pied une politique dédiée à l'itinérance.*

L'itinérance, un symptôme.

Nous ne pouvons parler de l'itinérance sans parler de la pauvreté et du système qui engendre cette dernière.

L'avis du comité consultatif de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale transmis au ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale en février 2008 est l'un des plus révélateurs sur l'appauvrissement des personnes et la responsabilité du système dans l'inflation de l'itinérance et de la pauvreté.

Le rapport démontre facilement comment les hausses tarifaires ne font que marginaliser et appauvrir davantage les personnes les plus démunies : les hausses au niveau du transport et des coûts d'énergie atténuent les bénéfices des mesures gouvernementales visant à améliorer la situation des personnes.

En ce qui a trait aux revenus des personnes seules, notons que le revenu d'aide sociale disponible pour une personne sans contraintes sévères ne s'est accru que de 4,8% alors que l'indice des prix à la consommation (IPC) a, quant à lui, connu une augmentation de 7,7% au Québec.

Un autre exemple : l'augmentation tarifaire que nous retrouvons année après année au niveau des transports en commun de la STM. Tel que le déclarait le rapport :

«...la tarification contribue au processus d'exclusion qui accompagne la pauvreté. Le recours de plus en plus important à la tarification et les hausses de tarifs excessives pour des biens essentiels contribuent à faire en sorte que trop de nos concitoyennes et de nos concitoyens sont privés «des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son (leur) autonomie économique ou pour favoriser son (leur) intégration et sa (leur) participation à la société.»

Un système qui ne tient pas compte de la réalité Montréalaise

Nous trouvons déplorable la façon dont le Ministère santé et services sociaux a fait la distribution de la première enveloppe nationale de soutien communautaire en logement. Seuls les groupes communautaires ont dénoncé cette iniquité, ne laissant à Montréal que 500 000\$ sur une enveloppe de 5 millions. Pourtant, Montréal représente près de 35% d'unités de logements permanents HLM et communautaires au Québec.

Nous ne pouvons accepter que l'on ne prenne pas en compte le nombre d'unités de logement en ce qui a trait à la distribution d'argent dédiés au soutien communautaire en logement. La Ville de Montréal ne peut demeurer muette sur cette façon de faire.

Alors que nous faisons face à une situation qui s'aggrave et que tous s'entendent pour dire que seule l'implication de multiples acteurs dans une responsabilité partagée serait porteuse de solutions, il est inadmissible que nous n'interpellions pas le gouvernement sur l'importance des besoins spécifiques de financement et la prise en compte d'unités dans la distribution de ressources financières dédiées.

Liée par un cadre sur le soutien communautaire entre la SHQ et le MSSS - cadre soulignant l'importance de voir le financement du soutien communautaire dans les projets de développement - la Ville se doit, ne fût-ce que pour garantir un développement de logements sociaux, s'assurer d'un financement qui prenne en compte sa réalité.

Voici quelques exemples servant à illustrer le déséquilibre entre le nombre d'unités de la région et les montants accordés par le Ministère de la santé et des services sociaux.

Région	Montant Enveloppe Sout. Comm. MSSS	Pop. de la région	Nombre d'unités HLM et OSBL	% des unités (rapport avec total national : 104 000)	% Enveloppe Sout. Comm. (rapport avec nombre d'unités)
Laval	314 140 \$	352 402	3 000	2,88 %	6,28 %
Montérégie	1 280 673 \$	1 300 000	11 000	10,57 %	25,61 %
Mauricie	385 140 \$	475 715	7 000	6,73 %	7,7 %
Montréal	578 582 \$	1 900 000	36 000	34,61 %	11,57 %

Le tableau ci-contre démontre bien le manque à gagner de Montréal qui, avec près de 35% du parc immobilier Québécois, se retrouve avec un maigre 11.57% de l'enveloppe. La méthode de calcul retenue par le Ministère de la santé et des services sociaux ne peut s'appliquer en ce qui a trait au soutien communautaire.

En effet, nous ne pouvons parler ici de richesse relative d'investissement, comme le MSSS le prétend, pour ce qui est du financement de la santé. Il ne s'agit pas d'un programme universel mais bien d'une enveloppe allouée au soutien communautaire en logement social.

Seule Montréal est nettement en dessous du pourcentage d'argent reçu par rapport au pourcentage d'unités de logement avec un écart de 23,04% entre le taux d'unités et celui de l'allocation reçue.

Recommandation :

- *Que la ville de Montréal fasse valoir auprès du Ministère de la santé et des services sociaux le caractère spécifique du financement du soutien communautaire en logement social. En ce sens, nous demandons que des représentations soient faites afin de s'assurer que la distribution des allocations pour le soutien communautaire en logement social se fasse sur la base d'unités de logements, garantissant une juste part à Montréal.*

L'itinérance, de multiples visages.

Un visage santé mentale et problèmes sociaux :

Nous ne pouvons passer sous silence l'énorme pression qu'ont les multiples réformes de la santé sur le logement social. Ce phénomène revêt une très grande importance dans la présente question. En effet, nous retrouvons dans *La Presse* du 6 avril 2008 un article de Michèle Ouimet où un passage faisant allusion aux problèmes de santé mentale qui se retrouvaient souvent chez les personnes sans-abri :

«Les sans-abri prennent souvent le chemin du centre-ville. Parmi eux, de nombreux cas lourds. «Entre 35% et 40% des itinérants éprouvent des problèmes graves de santé mentale, comme la schizophrénie ou les troubles bipolaires», explique Nancy Keas, chef de l'équipe itinérance au Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance. »

Or, l'Agence de santé et services sociaux, en lien avec les priorités nationales, organisait dernièrement une consultation sur les besoins résidentiels de son réseau dans une optique de transformation des places en ressources de type familial (RTF) et ressources intermédiaires (RI).

Nous souscrivons au choix idéologique du plan de transformation en santé mentale. Il est clair que la réponse apportée par le système comporte de nombreuses lacunes faisant fi, entre autres, des capacités et des choix des principales personnes concernées.

Toutefois, nous ne pouvons souscrire à ce plan d'action sans y mettre quelques préalables. Nous demandons à la Ville de Montréal d'exercer une grande vigilance et de s'assurer que la santé saura répondre « présente » en matière de services avant d'entreprendre l'ensemble de ces grands virages.

La vigilance demandée devra couvrir deux aspects. L'un concernant le risque d'augmenter l'itinérance (dont nous parlerons plus loin) et un autre qui, pour nous, est tout aussi important et qui relève également du mandat de la Ville dans le développement et l'acceptation des projets : préserver l'intégrité de l'habitation.

Le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social nous amène dans une approche clientéliste de la santé et *morcelle* en clientèles la population ayant recours à ces logements : santé mentale, toxicomanie, etc.

Or, l'ensemble de l'habitation en appelle du droit au privé à l'intimité. Le logement ne doit pas être une stratégie d'intervention mais bien être un espace privé régi par une relation locateur/locataire et non subordonné à un plan d'intervention ou de traitement.

D'ailleurs à ce sujet, Paul Morin et Evelyne Baillargeau dans leur publication « *L'habitation comme vecteur de lien social* » spécifient d'entrée de jeu :

« À une époque où l'hôpital psychiatrique pouvait être assimilé à un lieu d'enfermement, Trachina écrivait justement que : L'asile est la destruction de la sphère privée dans une société basée sur la propriété privée. » (page 16)

De plus, le passé étant souvent garant de l'avenir, nous nous devons de faire un bref retour en arrière : soit sur la fermeture des lits dans les années 70 et 90 si nous ne voulons pas refaire l'erreur de penser que tout ira de soi. Les orientations prises dans les années passées ont contribué, pour une certaine partie, à augmenter l'itinérance et nous nous devons d'en retenir une leçon.

La FOHM, en tant qu'acteur dans la dispensation de logements communautaires et sociaux, est à même de constater le manque flagrant de place pour répondre aux besoins présents des personnes dans la rue. Or, répondre aux personnes présentement hébergées dans les ressources ne peut, dans les conditions actuelles, être réaliste. Cela risque, au contraire, d'avoir un impact sur le problème de l'itinérance.

Il est clair que nous ne disposons pas d'un nombre suffisant de logements pour répondre à la réorganisation du système de santé. Il est également de notoriété publique que le système ne peut, lui non plus, répondre aux besoins des personnes dans la communauté. Prendre ce virage en ce moment risquerait, à moyen terme, de gonfler à nouveau les chiffres de l'itinérance et de fragiliser davantage les personnes.

D'ailleurs, l'ensemble des acteurs présents à cette consultation (organismes communautaire, Ville, Santé et personnes concernées) ont, pour la très grande majorité, fait ressortir les dangers d'amorcer ce virage immédiatement.

M. Delorme, psychiatre et directeur des services en santé mentale, déclarait lui-même dans l'émission Enjeux de février 2007 (entrevue hors d'onde) :

*« Les services dans la communauté ne sont déployés qu'à **20 % seulement.** »*

Il parlait, entre autres, du suivi intensif, des centres de crises, d'intervenants-es mobiles, etc. À ce niveau, nous constatons que la phase II entraîne encore une fois la transformation de places sans pour autant garantir les services requis. Nous devons nous assurer que ces services soient bien mis en place si nous ne voulons pas reproduire les expériences passées.

Recommandations :

- *Compte tenu de l'état actuel des services et des ressources, nous demandons à ce que la Ville de Montréal exerce une grande vigilance tant qu'à l'utilisation des unités de logement disponibles afin de garantir un réel accès à l'ensemble de la population vulnérable et démunie et non de répondre uniquement aux besoins de la santé.*
- *Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès de l'Agence de santé et de service sociaux de Montréal afin de s'assurer que les services soient véritablement mis en place dans la communauté avant d'entreprendre tout virage milieu.*

L'itinérance, de multiples visages.

Un visage Femme :

On parle de plus en plus de l'itinérance Femme mais les réponses spécifiques qui lui sont apportées sont très peu traitées. Le Conseil des Montréalaises a fait ressortir dans la recherche « *Les femmes et le logement à Montréal. Portrait de la situation* » les besoins spécifiques des femmes. Le Conseil a également chiffré l'importance du développement dans les années précédentes au niveau du nombre d'unités spécifiques leur étant dédiées.

Il est important de souligner qu'en ce qui a trait au développement des unités dédiées aux femmes, les chiffres avancés ne représentent pas nécessairement un portrait exact de la situation. En effet, le volet 3 du programme Accès-Logis Québec s'adresse à des clientèles spécifiques. Il ne se retrouve donc pas forcément dans le giron du logement permanent mais constitue également un volet où nous retrouvons des milieux d'hébergement transitoire pour différents groupes : jeunes, femmes, sida, toxicomanie, etc.

Loin de nous l'idée de dénoncer cette façon de faire. Elle a permis à plusieurs groupes de répondre à des besoins, et favorisé le parcours d'intégration de personnes en difficultés qui leur permet, dans un deuxième temps, l'accès à un logement permanent. Cela nous amène cependant toute une confusion de genre lorsque nous voulons compiler réellement les unités disponibles en logement permanent et, par le fait même, cela fausse souvent la réalité lorsque nous parlons des besoins des femmes en matière de logement.

Il a été très largement démontré que les femmes sont peu enclines à avoir recours aux refuges lorsqu'elles se retrouvent à la rue. Les femmes ont également été longtemps quasi invisibles au niveau de l'itinérance. Elles la vivent différemment et font souvent appel à un système de débrouille différent.

De plus, nous avons développé dans les dernières années plusieurs ressources transitoires pour les femmes : des ressources dont la durée de séjour peut varier de 6 mois à 3 ans. Jumelé à cet état de fait, il faut dire que les hommes ayant recours aux refuges et n'ayant que peu de ressources transitoires sont souvent les premiers demandeurs au niveau du logement social et communautaire.

Or, il n'est pas rare de trouver des OSBL de logements permanents, occupés majoritairement par des locataires hommes, décourageant ainsi les femmes à y entrer et, par conséquent, d'avoir accès à un logement permanent.

Certaines formules ont été développées par des ressources femmes telles que le *Réseau Habitation Femmes*, le *Fonds dédié à l'habitation communautaire* avec la maison *Brind'Elles* ou la *Maison Saint-Michel*, *La rue des Femmes* ou encore *l'Auberge Madeleine* et *Passage*. Cette formule ne peut être la seule et ne répond pas à l'ensemble des demandes.

Il est clair qu'il nous faut trouver une solution à la parité occupationnelle des logements dans les immeubles. Certains groupes sensibilisés à ce problème se sont fixés comme objectif d'avoir parmi leurs locataires une parité (50%) hommes/femmes. Il faut une masse critique de femmes pour que la majorité d'entre elles puissent se sentir en sécurité et ainsi avoir accès à un logement permanent.

En outre, les règles d'attribution de logement ne sont pas claires sur la faisabilité d'une telle opération.

Recommandation :

- *Que la Ville de Montréal accroisse l'accessibilité des logements permanents aux femmes seules.*
- *Que la Ville de Montréal fasse des représentations pour que les OSBL puissent inclure le principe d'égalité de représentation des sexes au niveau des règles d'attribution de logement.*

Les maisons de chambres

Sauvegarde du parc de maisons de chambres :

Le parc actuel de maisons de chambres à Montréal est en voie de disparition. Ce mode d'habitation, qui répond aux besoins d'une population démunie, est un chaînon important dans l'ensemble du parc immobilier d'un grand centre urbain.

Depuis une trentaine d'années, le phénomène de gentrification des quartiers centraux a favorisé la disparition des maisons de chambres. Actuellement, les maisons de chambres qui demeurent accessibles à une population démunie sont mal entretenues, souvent insalubres et peu sécuritaires. Les personnes démunies qui demeurent dans ces maisons de chambres ne bénéficient d'aucun soutien communautaire et sont souvent laissées à elles-mêmes.

Le prix des loyers de ces maisons de chambres a considérablement augmenté, suivant la logique du marché privé et à but lucratif. Les personnes à très faibles revenus qui y résident sont victimes d'une exploitation inacceptable : Les règles de la Régie du logement ne sont généralement pas appliquées dans ce milieu et les personnes démunies qui y vivent ne sont généralement pas en mesure de défendre leur droit et de les faire respecter.

Recommandation :

- *Que la Ville de Montréal agisse pour maintenir le parc actuel de maisons de chambres à Montréal et alloue les sommes nécessaires à leur achat et rénovation.*

Le parc de maisons de chambres de la SHDM :

En 1987, lors de l'Année Internationale des sans-abri, la Ville de Montréal a retenu, suite à des consultations sur les sans-abri, cinquante recommandations. Parmi elles figurait la proposition de donner le mandat à la SHDM d'acheter des maisons de chambres, de les rénover puis d'en confier la gestion à des organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour faire suite à cette proposition, la SHDM, s'est portée acquéreur de plusieurs maisons de chambres pour les soustraire au marché spéculatif et ainsi éviter l'éviction de la population démunie qui y demeurait.

Pour en assurer la gestion, la SHDM a fait appel aux organismes communautaires en logement social. En 1994 et 1995, plusieurs organismes communautaires signaient des ententes de convention avec la SHDM à cet effet.

Récemment, la SHDM a décidé de se départir de son parc de maisons de chambre, le jugeant peu rentable et difficile à entretenir. Suite aux pressions de la FOHM, la SHDM a accepté d'offrir aux organismes communautaires d'acquérir les maisons dont ils assurent la gestion. La SHDM s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la bonne marche des maisons de chambres pour les cinq années suivant l'achat.

Les organismes communautaires en logement social sont intéressés à se porter acquéreur du parc de maisons de chambres de la SHDM dont ils assurent la gestion. Par contre, ils n'ont pas les moyens d'acquérir des maisons de chambres qui pourraient devenir déficitaires après les premières cinq années de gestion.

Recommandations :

- *Que la Ville de Montréal prenne des mesures pour s'assurer que la vente des maisons de chambres aux organismes communautaires par la SHDM tienne compte de la capacité réelle de payer de ces organismes en les aidant financièrement si nécessaire.*
- *Que la Ville de Montréal investisse dans la rénovation de ces maisons au moyen de subventions existantes ou spécialement dédiées à cette fin.*
- *Que la Ville de Montréal prenne des mesures pour que les locataires des maisons de chambres bénéficient du programme supplément au loyer.*
- *Que la Ville de Montréal appuie les organismes communautaires dans leurs demandes de soutien communautaire dans les maisons de chambres.*

Stratégie d'inclusion :

Nous ne pouvons passer sous silence l'importance que revêt la stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal dans un tel dossier. Comment parler de développement dans un contexte de spéculation fait par le privé au niveau du logement sans s'adresser à la stratégie d'inclusion de Montréal ?

Pourtant, en ce qui a trait à la stratégie d'inclusion, nous questionnons toujours les moyens proposés par la Ville. Ces derniers permettent-ils véritablement de rendre accessibles à la population qui en a vraiment besoin les logements abordables dont la Ville entend susciter la construction ?

La stratégie d'inclusion fait uniquement appel à des mesures incitatives. Combien de fois avons-nous demandé d'inclure dans la Charte de la Ville cette obligation, tout comme cela se fait en Colombie-Britannique. Or, nous avons eu comme principale réponse qu'ouvrir la Charte était un exercice fastidieux et risqué. Quelle ne fut pas notre surprise de voir la Ville demander l'ouverture de la Charte pour soustraire certaines obligations de l'article 89 en ce qui a trait au projet de la gare-hôtel Viger.

Nous ne pouvons que profiter de l'occasion pour demander à la Ville, dans un même élan, d'inclure l'obligation du respect de la stratégie d'inclusion dans la charte. Ne pas y répondre par l'affirmative ne peut que donner un message ambiguë au privé et à l'ensemble de la population montréalaise vis-à-vis de la volonté réelle de la Ville de Montréal au niveau de cette stratégie et de l'importance que revêt la mixité sociale.

N'oublions pas qu'au moment de la consultation sur la stratégie d'inclusion en avril 2005, nous soulignons comment le type de règlement « *Pas dans ma cour* » qu'a adopté l'Arrondissement Ville-Marie était nocif pour le développement et nous vous faisons part de notre crainte de voir d'autres arrondissements y recourir.

Fort heureusement, ce règlement fut retiré mais un fait demeure : le bilan de la stratégie d'inclusion nous permet de constater l'impossibilité de développer des logements sociaux et communautaires dans certains arrondissements. Pire, Montréal ne répond même pas « présente » en ce qui a trait au projet de la gare-hôtel Viger. Nous questionnons donc l'absence de mixité dans le projet proposé.

Ce dernier étant « *exclusivement un développement résidentiel haut-de-gamme sous formule condos ou condos avec services hôteliers (branded residence) et, par ricochet, une desserte commerciale de proximité haut-de-gamme, articulée autour des besoins de cette nouvelle clientèle nantie ainsi que de la clientèle en provenance du Vieux-Montréal.* »

Pour nous, cette question est fondamentale dans le présent débat : l'Arrondissement Ville-Marie est un des arrondissements parmi lesquels nous retrouvons une très grande disparité et où l'itinérance est très fortement présente.

La pauvreté caractérise une large partie de la population du quartier Sainte Marie, où le revenu médian est de 15 288 \$ et le Faubourg Saint-Laurent a aussi un revenu médian similaire de 15 247\$. On estimait en 2001 qu'un ménage sur quatre avait un taux d'effort de 50% au niveau du logement.

Comment alors concilier le rôle et la place qu'entend prendre la Ville au niveau de l'itinérance face au non-respect de sa propre stratégie d'inclusion dans le projet de la gare-hôtel Viger ?

Recommandation

- *Nous demandons à ce que la Ville de Montréal donne une véritable portée à la stratégie d'inclusion et, par le fait même, voit à son inclusion dans sa charte.*

Le Maintien des Programmes

Nous ne pouvons terminer ce mémoire sans parler de l'importance du maintien du programme AccèsLogis Québec dans le dossier de l'itinérance. La mise en œuvre d'un véritable plan d'action en itinérance doit comporter une obligation de **développement de logements permanents**.

Nous ne pouvons plus agir avec des interventions temporaires à court ou même moyen terme. Il nous faut faire place à des interventions structurantes garanties par le maintien d'un rythme de construction de logements permanents.

Or, d'année en année, nous nous questionnons sur la survie des programmes et nous y allons d'annonce faite à la veille de la sortie d'un budget de 2 000 unités pour l'ensemble du Québec.

Pour nous, il est impérieux que Québec annonce le maintien de ce programme et qu'il nous fasse savoir le nombre d'unités sur un horizon à plus long terme si nous voulons être en mesure de répondre aux besoins et de planifier sérieusement le développement.

Nous pouvons bien tenter de mettre en place des fonds d'immobilisation pour sortir les maisons de chambres de l'enchère du privé mais si, au bout de la ligne personne ne répond présent, nous n'arriverons pas à sauvegarder quoique cela soit.

Recommandation :

- *Nous demandons que la Ville de Montréal intensifie ses pressions et assume son rôle de leader dans le monde municipal pour garantir le maintien de la programmation d'AccèsLogis Québec sur un horizon de six*

Les grands développements

En terminant, nous aimerions attirer votre attention sur l'opportunité que la Ville a pour augmenter son offre de logements pour les personnes seules et démunies dans les grands projets de développement tels que Radio-Canada, le quartier des spectacles, etc.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le danger que de tels projets comportent au niveau de la population locale. En effet, si nous prenons exemple du dossier de la Gare-Hôtel Viger, nous craignons d'assister à une gentrification créant une pression énorme sur les populations à très faibles revenus.

Recommandation :

- *Nous demandons que la Ville de Montréal respecte avec rigueur sa propre stratégie d'inclusion de logements sociaux et communautaires dans l'ensemble de ses projets de grands développements.*